



Association Sans But Lucratif
Avenue Marie-Henriette, 7
B-4900 SPA
Tél.: 087/77.58.16
e-mail: asps@chez.com
site web: www.chez.com/asps

Spa, le 12 juin 2002

Sauvegarde du massif forestier du Staneux

Adresse au Parlement wallon

Dossier de presse



La forêt du Staneux

Aujourd'hui ...



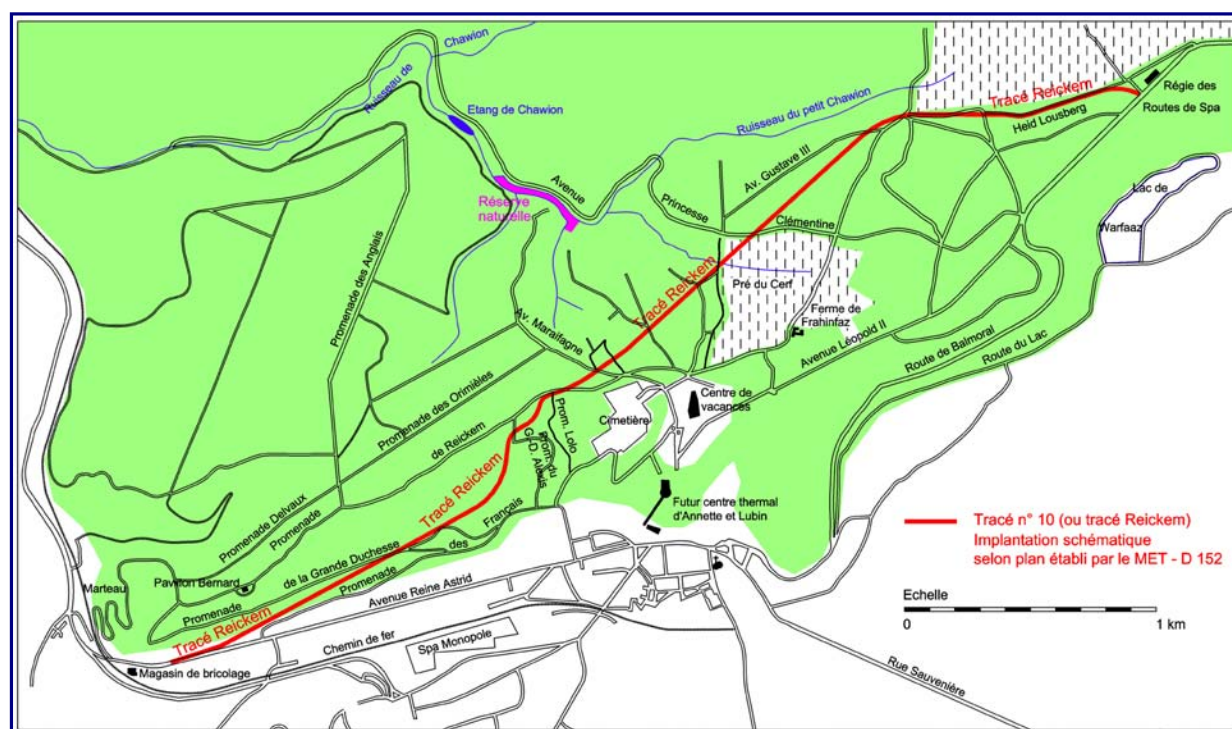
... Et demain ?

Photo-montage :
Heid Lousberg (le long du golf)
Implantation du tracé "Reickem"
(contournement nord)

Table des matières

Introduction	p 3
Présentation de la démarche – Résultats obtenus	p 4
Historique	p 5
Le massif forestier	p 5
La menace pesant sur le massif	p 6
Les opposants au projet	p 6
Argumentation	p 7

Carte du tracé routier “Reickem” ou “Noirhomme” (contournement nord) menaçant l’intégrité du massif forestier



Introduction

L'ASPS (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Spadois) est une association sans but lucratif dont l'objet est de "préserver l'exceptionnel patrimoine naturel, architectural et historique de la commune de Spa et environs" (M.B., 11 janvier 2001).

Depuis mars 1998, l'ASPS (alors association de fait) travaille activement à la sauvegarde du massif forestier du nord de Spa, communément dénommé "massif du Staneux". Celui-ci est menacé, depuis de nombreuses années, par divers projet de construction d'une route visant à faciliter la liaison entre l'usine de Spa Monopole et l'E42.

Le dossier revêt un double aspect:

- la préservation d'un massif forestier de grande qualité, abritant des associations végétales et des espèces animales rares et/ou protégées, et assurant une fonction récréative essentielle dans une région à vocation touristique;
- la promotion de solutions respectueuses de l'environnement (transfert modal de la route vers le rail – Spa monopole est implanté en bordure de voie ferrée – et arrêt de la mise en chantier de nouvelles infrastructures routières).

Ces derniers mois, la menace s'est précisée: le Gouvernement wallon débat effectivement d'un projet de modification du plan de secteur Verviers/Eupen afin d'y inscrire le tracé routier dit "de contournement de Spa" ou "Noirhomme" ou encore "Reickem".

Devant cette menace, l'ASPS a décidé de lancer, en mars 2002, une action de récolte de signatures afin d'appuyer sa demande de préservation du massif forestier dans son ensemble. Le texte de la pétition proposée au public est présenté ci-dessous.

Nous demandons que soit préservé le massif forestier du nord de Spa (Staneux), patrimoine naturel de la population de toute la région. Par conséquent, nous insistons pour que soit définitivement abandonné le projet de tracé routier dit "Reickem" ou "Noirhomme".

Cette action est placée sous le parrainage de Monsieur Alain Hubert, et avec le soutien de:

- Ardennes liégeoises asbl
- Arnica (Cercle des Naturalistes de Belgique asbl)
- ATE asbl (Association Theutoise pour l'Environnement)
- AVES asbl
- AVES – Ostkantone asbl
- Cercle des Naturalistes de Belgique asbl – sektion Sonnentau
- GDNTS asbl (Groupe de Défense de la Nature et du Tourisme à Spa)
- Greenpeace Belgium asbl
- Groupe Nature et Patrimoine de Jalhay-Sart asbl
- IEW asbl (Inter-Environnement Wallonie)
- LRBPO asbl (Ligue Royale Belge pour la Protection des oiseaux)
- Naturalistes Verviétois asbl
- Réserves Naturelles RNOB asbl
- Société Royale Les Amis de la Fagne asbl
- WWF Belgium asbl

Le nombre et la qualité des associations qui nous soutiennent démontrent d'une part le bien-fondé de notre action, et d'autre part son caractère universel, emblématique, représentatif des grands enjeux de ce début de vingt-et-unième siècle en matière de protection de l'environnement et de la promotion de solutions respectueuses de cet environnement.

Présentation de la démarche – Résultats obtenus

Des feuillets présentant l'action ont été distribués en "toutes boîtes" sur la commune de Spa. Un exemplaire est joint en annexe au présent dossier de presse. Le projet de tracé routier y est présenté, de même que l'analyse de l'ASPS, synthétisée en 10 points.

Parallèlement à cela, des présentoirs ont été déposés sur les comptoirs d'une trentaine de commerces de l'agglomération spadoise.

Le succès ne s'est pas fait attendre: tant les Spadoises et Spadois que les touristes et les habitants des communes voisines ont répondu massivement à notre appel.

De plus, l'action – initialement limitée à la commune de Spa, a vite dépassé ces limites géographiques. Ceci est attribuable d'une part à l'initiative de particuliers et d'autre part au soutien de nombreuses associations de protection de l'environnement présentes et actives tant au niveau régional que national.

Les résultats obtenus dépassent de loin nos prévisions: ce sont finalement **9.672** personnes qui ont signé cette pétition, marquant ainsi leur soutien à notre démarche.

Les différents aspects du dossier sont détaillés dans les pages suivantes.

La forêt du staneux

Aujourd'hui ...



... Et demain ?



Photo-montage : Pré du cerf (Frahinfaz) - implantation du tracé "Reickem" (contournement nord)

Historique

Jusque fin 1987, les poids lourds transportant la production de la firme minière Spa Monopole empruntaient la "route de la vallée", transitant par le centre de Theux. C'est à cette époque que le conseil communal theutois interdisait la traversée de l'agglomération aux plus de 10 tonnes afin de préserver le centre historique de Theux et la tranquillité des habitants.

Depuis lors, les camions traversent Spa pour rejoindre l'autoroute E42 à Tiège. L'importance du charroi est actuellement de 180 aller-retour (360 passages) chaque jour ouvrable en moyenne sur l'année. En période de fortes chaleurs, ce chiffre peut monter jusqu'à 300 aller-retour (600 passages) par jour. Ces chiffres sont stabilisés depuis une dizaine d'années. En effet, Spa Monopole produisait 513 millions de litres en 1989, 504,5 en 1995 et 501 en 1999.

Que le charroi traverse Theux ou Spa, les nuisances sont réelles (pollution, vibrations, bruit, danger pour les piétons et autres usagers de la route, ...) Depuis bientôt une trentaine d'années, deux grandes familles de solutions sont proposées pour éliminer ces nuisances. Soit l'évacuation de la production de Spa Monopole par voie ferrée, soit la création d'une route évitant les centres de Theux et Spa et traversant donc le massif forestier du nord de Spa – sud de Theux, communément dénommé "massif du Staneux".

Dans un premier temps, des tracés situés sur la commune de Theux avaient été proposés. Ces projets furent, c'est heureux, unanimement rejetés par les Theutois. Les tracés:

- soit coupaient en deux le massif forestier (tracé "Clémentine" et apparentés),
- soit, outre l'impact sur la nature, perturbaient très fortement plusieurs dizaines d'habitations (quartier de "devant Staneux": tracé lisière nord et apparentés).

Puis vint le tracé "*Noirhomme*" (du nom de l'architecte qui l'a proposé), encore appelé "*Reickem*" (en référence à la promenade forestière du même nom, qui serait irrémédiablement défigurée par le tracé) ou "*N° 10*" (en référence à la numérotation de l'étude du GIREA - Groupement Interuniversitaire de recherche en Ecologie Appliquée – menée en 1994 - 1995) ou "*contournement nord*" (appellation adoptée dans le Plan Communal de Mobilité réalisé par Transitec en 2000 - 2001). Ce tracé prévoit de relier l'extrémité de l'Avenue Reine Astrid à la route de Balmoral (près des bâtiments du MET). Politiquement parlant, ce projet présente l'énorme avantage de se situer presque entièrement sur la commune de Spa.

Le massif forestier

Le massif forestier du Staneux (environ 1.470 ha) s'inscrit dans ce que les géologues appellent "la fenêtre de Theux", phénomène géologique responsable de la présence d'une grande diversité de sous-sols.

Le relief du massif forestier du Staneux est également varié, avec une altitude minimum de 195 m et une altitude maximum de 385 m).

L'analyse des forêts spadoises révèle l'existence de plusieurs formations végétales originales, voire tout-à-fait inhabituelles pour l'Ardenne, dont certaines sont protégées au niveau européen.

Au niveau faunistique, on relève la présence de plusieurs espèces protégées au niveau régional ou européen (oiseaux, mammifères, batraciens et reptiles, insectes, poissons).

Le ruisseau du Ru de Chawion (en ce compris l'ensemble de ses affluents) qui traverse le massif forestier d'est en ouest est le ruisseau le plus riche de la région. Il constitue la dernière fraièrerie naturelle à truite fario de la région.

Ceci justifie pleinement le souhait de voir l'entièreté du massif forestier inscrit dans le réseau NATURA 2000 et le désir de voir définitivement rejeté le tracé "Noirhomme" dont – quoiqu'il soit relativement proche de la lisière sud de la forêt - une grande partie s'inscrit sur le bassin versant du Ru de Chawion.

La menace pesant sur le massif

La D152 du MET travaille activement sur le dossier depuis 1997 (un premier balisage avait alors été réalisé). Des plans ont été établis, que nous avons pu consulter en les locaux du MET le 26 octobre 2000. Mais seule la copie du plan terrier nous a été fournie. Les copies des plans en coupe, sur lesquels apparaît clairement l'ampleur des travaux à réaliser, nous ont été refusées, malgré un recours introduit auprès de la Commission de Recours pour le droit d'accès à l'information en matière d'environnement.

Le tracé routier, ne présente d'utilité que pour les poids-lourds transportant la production de Spa Monopole. Ses partisans défendent au contraire l'idée qu'il serait grandement utile pour désengorger le centre de Spa d'un important trafic de transit de véhicules légers. Ceci est démenti tant par les mesures réalisées par le GIREA et l'ANA.S.T. (Université de Liège) en 1994-1995 que par les chiffres établis par Transitec dans le cadre de l'étude de mobilité de la ville de Spa en 2000-2001. Ces chiffres démontrent clairement que le taux de trafic de transit à Spa est particulièrement bas: de l'ordre de 10%. Un grand contournement tel qu'envisagé ne pourrait donc en rien résoudre des problèmes d'encombrement générés par un trafic local mal maîtrisé. Cette analyse, qui nie les chiffres scientifiquement établis, n'est justifiée que par le souci de coller une étiquette "d'utilité publique" à un projet d'intérêt privé.

Au nombre des partisans déclarés du projet "Noirhomme" ou "Reickem", on trouve:

- les pouvoirs communaux des communes concernées (Spa, Theux et Jalhay),
- la direction de Spa-Monopole,
- les Ministres DAERDEN et FORET,
- certains transporteurs routiers,
- le MET – Direction de Verviers (D 152),

Les opposants au projet

Du côté des opposants au tracé (et à tous les autres tracés traversant le massif forestier), groupés autour de notre association :

- Diverses associations locales de protection de l'environnement, dont notamment (liste complète en page 3) :
 - ATE (Association Theutoise pour l'Environnement)
 - GDNTS (Groupe de Défense de la Nature et du Tourisme de Spa)
 - Groupe Nature et Patrimoine de Jalhay-Sart
 - Naturalistes Verviétois
 - Société Royale les Amis de la Fagne
- Des associations actives au niveau national ou international:
 - Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO)
 - Réserves Naturelles RNOB
 - AVES
 - WWF
 - Inter-Environnement Wallonie
 - Greenpeace

Ces deux dernières ont d'ailleurs participé à des actions organisées par l'ASPS.

Argumentation

L'argumentation présentée par l'ASPS dans la démarche d'opposition au tracé routier est développée en dix points. Contrairement à certaines assertions (lettre du Ministre Forêt à la Société Royale "Les Amis de la Fagne" du 14 mai 2002), ces arguments ne relèvent pas "de la plus pure spéculation": ils reposent sur des chiffres clairement établis et des documents officiels, émanant soit de la Région wallonne, soit de la Commission européenne. Les dix points sont présentés ci-dessous. certains sont succinctement commentés. Une carte est jointe en annexe. Les chiffres et les documents de références sont disponibles auprès de l'ASPS.

1. *Le tracé défigure plusieurs promenades célèbres et très fréquentées. Il est néfaste au tourisme spadois : Sol Cress est à 300 m, le nouveau centre thermal à moins de 500 m.*
2. *Il induit une saignée de minimum 80.000 m² dans la forêt et menace plusieurs espèces végétales et animales rares et/ou protégées.*

Quelques exemples d'espèces animales protégées au niveau européen: bondrée apivore, martin pêcheur, pic noir (oiseaux) – alyte, couleuvre à collier, triton crêté (batraciens et reptiles) - blaireau, loir gris, muscardin (mammifères).

Les associations végétales protégées au niveau européen: prairies à *molinia* sur sols limoneux, hêtraies du *luzulo-fagetum*, chênaies-charmaies, forêts alluviales à *alnus glutinosa* et *fraxinus excelsior*.

3. *Il induit des nuisances paysagères fortes, notamment le long de l'Avenue Reine Astrid.*

Le GIREA, notait ainsi en 1995: "Les possibilités de réduire les incidences d'une telle entaille dans le versant nord de la vallée du Wayai apparaissent très limitées".

4. *La pente moyenne du tronçon à flanc de colline, le long de l'Avenue Reine Astrid, est de 6%. Les nuisances sonores induites seraient donc élevées.*
5. *Il n'éloignerait du centre-ville qu'environ 3.000 véhicules sur 13.000.*

Ces chiffres, établis par Transitec, sont extraits du PCM (Plan Communal de Mobilité) de Spa.

6. *Il faciliterait la liaison entre les autoroutes E25 et E42, entraînant un trafic de transit supplémentaire avec des problèmes de sécurité éventuels sur les communes de Spa, Theux et Jalhay.*

Les problèmes de sécurité seront réels tant sur la route de Balmoral (tronçon entre l'autoroute E42 et le tracé Noirhomme – commune de Jalhay) qu'au niveau du hameau de Mont (pente de 12% - commune de Theux).

7. *Il détériorerait l'image de marque de Spa Monopole ("l'homme protège la nature").*

Ceci se passe de commentaires...

8. *Il ne constitue pas une solution à court terme pour "sortir les camions hors de Spa" (ordre de 4 à 5 ans pour l'ouverture à la circulation).*

Les chiffres émanant du Cabinet du ministre Forêt font même état d'une possibilité d'achèvement des travaux entre 2008 et 2010 au plus tôt.

9. *Le tracé pose d'importants problèmes techniques liés à la nature des sols et au relief. Son coût réel, compte-tenu des impératifs techniques et des mesures de réduction des nuisances (tranchée couverte) serait 3 à 4 fois supérieur à celui annoncé (qui est de 204,5 MBEF – MET, octobre 2000).*

On se référera utilement à l'avis de C. Strebelle, architecte du futur centre thermal d'Annette et Lubin, qui préconise de réaliser une tranchée couverte (coût: ordre de 15 millions d'euro/km).

10. *Il constituerait une solution transitoire, avant que les nouvelles réglementations en matière de transport ne poussent Spa Monopole à faire appel au rail pour le transport de ses marchandises, rendant ainsi cette route inutile.*

Le Livre blanc de la Commission européenne traitant du sujet (paru en septembre 2001) s'intitule: "la politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix"... Choix qui doivent également être effectués au niveau national et régional, comme en atteste la citation suivante (Livre blanc, p. 13). *"Il faut être clair qu'un certain nombre de mesures identifiées par le Livre blanc comme la place de la voiture individuelle, l'amélioration de la qualité du service public ou l'obligation de transporter des marchandises par train au lieu de la route, passent par des choix nationaux ou régionaux plus que par des mesures prises au niveau communautaire."*

Outre ces différents aspects, un argument doit impérativement être pris en compte. Il s'agit de l'absolue nécessité de conformer, en matière d'aménagement du territoire, les décisions des gouvernements aux déclarations politiques, qui promeuvent les solutions durables, respectueuses de l'environnement. Ceci afin de mettre en oeuvre la seule réponse possible aux problèmes des changements climatiques et d'offrir aux générations futures un monde viable.

Le caractère local d'un dossier tel que celui-ci ne peut en aucun cas justifier une dérogation aux politiques définies afin de répondre, par exemple, aux exigences du protocole de Kyoto. Il s'agit au contraire d'appliquer dans tous les cas similaires le slogan: **"penser globalement, agir localement"**.

La forêt du staneux

Aujourd'hui ...



... Et demain ?



Photo-montage : Promenade Reickem - implantation du tracé "Reickem" (contournement nord)